

**PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE ST-NARCISSE
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN**

**SÉANCE ORDINAIRE
3 OCTOBRE 2016**

À une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité, tenue au lieu habituel des séances, le mardi 3 octobre 2016 à 19h30, sont présents, mesdames les conseillères, Nathalie Jacob, Mireille Paquin et Linda MacCulloch et messieurs les conseillers, René Pinard, Denis Chartier et Gilles Gauthier tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture d'un petit texte de réflexion.

2016-10-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Denis Chartier
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé ;

QUE cet ordre du jour soit annexé à la page 132 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

(DISPENSE)

2016-10-02

Dispense de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016

Il est proposé par madame Mireille Paquin
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE le secrétaire d'assemblée est dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016, ce dernier ayant été transmis par courrier électronique le 12 septembre 2016 et déposé dans un dossier électronique partagé aux membres du Conseil.

Adoptée à l'unanimité.

2016-10-03

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016

Il est proposé par madame Mireille Paquin
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE

- De madame Francine Charbonneau et monsieur John Beard, respectivement ministre responsable des Aînés et directeur du département Vieillesse et parcours de vie de l'OSM, nous invitant en tant que municipalité participante à la démarche MADA, à devenir membre du Réseau mondial « villes amies des aînés ».
- De monsieur Gilles Devault, président de la corporation des fêtes du 350^e de Sainte-Anne-de-la-Pérade, nous invitant à se procurer des billets au coût de 25\$ pour le lancement des activités lors de la grande soirée d'ouverture qui se déroulera le 31 décembre prochain.
- De mesdames Josée Douville, présidente de la campagne de financement et Julie Colbert, directrice générale de Centraide Mauricie nous sollicitant financièrement à donner à Centraide Mauricie afin de soutenir les personnes dans le besoin.
- De madame Amélie Vallée, directrice générale de la Fondation SSS de l'Énergie, nous remerciant pour notre don en lien avec le décès du père de madame Linda MacCulloch.

INFORMATION SUR LES DOSSIERS EN COURS

MRC des Chenaux, émission du certificat de conformité concernant le règlement 2016-06-519

La MRC des Chenaux a adopté par voie de résolution un avis de conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé en regard du règlement 2016-06-519 concernant la modification des zones 104-I, 105-CR, 108-R et 109-R.

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Monsieur François Boucher, directeur régional du MAMOT, accuse réception de notre code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en date du 15 septembre 2016. (MINISTÈRE)

Ministère des Transports du Québec (MTQ), entretien des herbes hautes

Le 22 septembre dernier, monsieur Daniel Leclerc, ingénieur du MTQ, nous informe que le MTQ a reçu notre résolution concernant la coupe des herbes hautes entre le 3^e rang et le 2^e rang et qu'ils vont procéder à la réalisation des travaux.

RAPPORT D'ACTIVITÉS PAR LES ÉLUS

Depuis la séance régulière du 6 septembre dernier, les élus municipaux ont eu à participer à certaines activités, réunions ou comités. Chacun des élus dresse le bilan de leur participation au cours du dernier mois.

PRISE EN COMMUNICATION DES COMPTES

Monsieur Guy Veillette, maire, demande à l'assemblée de prendre connaissance de la liste des comptes à payer et des comptes payés, laquelle liste est disponible à l'entrée de la salle du Conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES PRÉSENTÉS

- Aucune question.

2016-10-04

Adoption des comptes

Il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE les comptes soient adoptés tels que présentés sur les listes annexées à la fin du ou des procès-verbaux du mois d'octobre 2016 et le paiement en est autorisé.

Adoptée à l'unanimité.

2016-10-05

Reconstruction d'une partie du rang Saint-Pierre dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau local 2015-2016 volet accélération et l'achat d'un camion incluant l'équipement à neige pour les différents services municipaux, ouverture d'un emprunt temporaire à la caisse populaire de la Moraine

ATTENDU que la municipalité a terminé ses travaux dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau local, lesquels travaux sont évalués à 1 602 844\$;

ATTENDU que la municipalité a octroyé le contrat pour la fourniture d'un camion 10 roues incluant l'équipement à neige, lesquels sont évalués à 304 464\$;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt temporaire pour payer les dépenses des travaux en attente du versement de la subvention gouvernementale et pour l'achat du camion 10 roues incluant l'équipement à neige;

ATTENDU les négociations intervenues entre les représentants de la municipalité et le Centre financier aux entreprises concernant les conditions de cet emprunt temporaire ;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

(QUE)

QUE le conseil contracte, auprès de la Caisse populaire de la Moraine, un prêt à demande, n'excédant pas 1 907 308\$ et ne pouvant excéder la date du financement à long terme.

QUE le conseil accepte l'offre de la Caisse populaire de la Moraine pour son emprunt temporaire, à un taux variable, au taux préférentiel plus un, les intérêts étant payables mensuellement.

QUE le conseil mandate messieurs Guy Veillette et Stéphane Bourassa, respectivement maire et directeur général de la municipalité, pour signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat de prêt avec la Caisse populaire de la Moraine.

Adoptée à l'unanimité.

2016-10-06

Approbation de notre plan d'intervention

ATTENDU que pour avoir le droit de profiter de certaines subventions provinciales ou fédérales, la municipalité devait avoir un plan d'intervention mis à jour;

ATTENDU que pour réaliser ce plan d'intervention la municipalité a confié le mandat à la firme Génicité;

ATTENDU que le 19 septembre dernier, monsieur François Thibodeau, ingénieur et Gabriel Petroaie, ingénieur jr. ont fait la présentation du rapport final du plan d'intervention à monsieur Guy Veillette, maire et monsieur Stéphane Bourassa, directeur général;

ATTENDU le plan d'intervention a été consulté par l'ensemble des conseillers de la municipalité

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil approuve le plan d'intervention déposé par la firme Génicité et demande à la firme Génicité de faire approuver ce plan par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité.

2016-10-07

Programme du transfert d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ 2014-2018), approbation de notre programmation de travaux

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018 ;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

(À CES CAUSES)

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyée par monsieur René Pinard
Et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Narcisse s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 ;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

QUE la programmation de travaux adoptée par la présente résolution et tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale dans le cadre du programme TECQ 2014-2018, soient annexés à la présente résolution et à la page 136 du présent procès-verbal pour faire partie des présentes comme s'ils étaient ici au long reproduits.

Adoptée à l'unanimité.

2016-10-08

Formation pour la ronde de sécurité des camions lourds concernant la nouvelle réglementation

ATTENDU qu'une nouvelle réglementation entre en vigueur le 20 novembre prochain concernant la ronde de sécurité des camions lourds;

ATTENDU que nous possédons plusieurs camions lourds et que même les véhicules servant aux incendies font partie de cette nouvelle réglementation;

ATTENDU que 5 employés du service de la voirie et 10 pompiers sont dans l'obligation de suivre cette formation;

ATTENDU que cette formation aura lieu le samedi, 22 octobre de 8h00 à 12h00, dans le local des pompiers à Saint-Narcisse;

ATTENDU que les employés seront rémunérés pour cette formation;

(ATTENDU)

ATTENDU que le coût pour cette formation est de 400\$, plus les frais de repas de 25\$ et de déplacement de 175\$, taxes en sus, pour un groupe de 15 personnes;

ATTENDU que suite à la réussite des évaluations, une attestation sera émise;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Linda MacCulloch,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu:

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil accepte de rémunérer les employés pour cette formation et de défrayer les coûts de 600\$, taxes en sus pour cette formation concernant la ronde de sécurité des camions lourds dans le cadre de la nouvelle réglementation.

Adoptée à l'unanimité.

2016-10-09

Camp de jour, dépôt de l'état des résultats de la saison estivale et versement de la subvention pour équilibrer le budget 2016

ATTENDU que l'organisation du camp de jour a terminé ses activités estivales le 19 août dernier, le rapport d'activités et le rapport financier étant déposés séance tenante;

ATTENDU que l'organisation du camp de jour a été parrainée par la Commission de Développement Industriel et Commerciale (CDIC) de Saint-Narcisse;

ATTENDU que les dépenses de fonctionnement du camp de jour incluant les sorties, l'achat de matériel et la rémunération des animatrices ont été de l'ordre de 24 676,34\$;

ATTENDU que les revenus liés à ce projet incluent une subvention du programme Emploi Été Canada, les inscriptions et frais d'activités, représentent un total de 19 196,42\$;

ATTENDU que pour équilibrer le budget, la municipalité doit investir une somme de 5 479,92\$ pour la saison estivale 2016 à titre de subvention;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Mireille Paquin,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE le Conseil autorise le versement d'une subvention au montant de 5 479,92\$ et la remise des inscriptions et frais perçus pour les activités pour un montant de 10 309,55\$, totalisant une remise de 15 789,47\$ pour équilibrer le budget du camp de jour de la saison estivale 2016.

Adoptée à l'unanimité.

2016-10-10

Décision du conseil municipal sur la demande de monsieur Marcel Toupin

ATTENDU la nature de la demande de monsieur Marcel Toupin pour lui permettre l'érection de deux garages ne pouvant respecter la superficie maximale d'un bâtiment accessoire et situés en façade du bâtiment principal à une distance de 6,20 mètres, contrevenant à l'article 8.2 du règlement de zonage 2009-05-438.

(ATTENDU)

ATTENDU que l'un des futurs garages aura une largeur de 7,32 mètres une longueur de 21,32 mètres (superficie de 156 mètres carrés) situés complètement dans la cour avant;

ATTENDU que le second garage aura une largeur de 11,58 mètres et une longueur de 12,78 mètres (superficie de 148 mètres carrés) donnant en partie dans la cour avant;

ATTENDU que les futurs garages serviront aux locataires des immeubles à multi logements;

ATTENDU que l'immeuble affecté par cette demande est situé en arrière lot de la rue Alfred à Saint-Narcisse (lot 5 190 747 et 5 190 072 du cadastre du Québec);

À CES CAUSES, il est proposé par madame Linda MacCulloch,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure de monsieur Marcel Toupin tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme.
Adoptée à l'unanimité.

2016-10-11

Décision du conseil municipal sur la demande de monsieur Martin Bourassa

ATTENDU la nature de la demande de monsieur Martin Bourassa pour lui permettre l'érection d'un garage ne pouvant respecter la superficie maximale prescrite d'un bâtiment accessoire et ne pouvant respecter la hauteur maximale permise à mi-pignon, lequel contrevient à l'article 8.2 du règlement de zonage 2009-05-438 concernant la superficie maximale pour un et l'ensemble des bâtiments accessoires ainsi que pour la hauteur maximale permise à mi-pignon ;

ATTENDU que la dérogation permettra de construire un garage de 9,14 mètres de largeur, 12,19 mètres de longueur et une hauteur de 5,5 mètres à mi-pignon ;

ATTENDU que cette dérogation permettra l'entreposage intérieur des biens personnels;

ATTENDU que l'immeuble affecté par cette demande est situé au 601, rang Haut-de-la-Grande-Ligne à Saint-Narcisse, soit sur le lot 5 189 677 du cadastre du Québec;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

(QUE)

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure de monsieur Martin Bourassa tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité.

2016-10-12

Décision du conseil municipal sur la demande de monsieur Christopher Imhof

ATTENDU la nature de la demande de monsieur Christopher Imhof pour lui permettre l'érection d'un garage ne pouvant respecter la hauteur maximale permise à mi-pignon. Contrevient à l'article 8.2 du règlement de zonage 2009-05-438 ;

ATTENDU que la dérogation permettra de construire un garage d'une hauteur de 5,10 mètres à mi-pignon ;

ATTENDU que cette dérogation permettra l'entreposage intérieur des biens personnels;

ATTENDU que l'immeuble affecté par cette demande est situé au 160, rue Cécile Vézina à Saint-Narcisse, soit sur le lot 5 190 114 du cadastre du Québec;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure de monsieur Christopher Imhof tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité.

2015-10-13

Mise à jour du rôle d'évaluation et des rôles de perception, écriture comptable

ATTENDU la réception de certificats modifiant la valeur totale du rôle d'évaluation 2015 qui passe de 153 364 400\$ à 154 271 500, lesquels seront traités sous la cote mise à jour « B » de 2016;

ATTENDU qu'il y a lieu de corriger les rôles de perception pour enregistrer les modifications décrétées avec la présente mise à jour ;

ATTENDU la réception d'une demande de monsieur Binette, propriétaire du Magasin Korvette, situé au 707, rue Notre-Dame, bâtisse de la compagnie R. Tessier et Fils pour le crédit des taxes des ordures et du recyclage, car depuis le 25 août une entreprise privée récupère les ordures et le recyclage de cette entreprise;

ATTENDU qu'il y a lieu de corriger le rôle de perception pour soustraire au dossier matricule 83 58-12-2890 les taxes des ordures et du recyclage pour la bâtisse situé au, 707, rue Notre-Dame;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

(QUE)

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal homologue la mise à jour de la valeur imposable du rôle d'évaluation, laquelle sera traitée sous la cote mise à jour « B » de 2016;

QUE le conseil autorise madame Christine Trudel, secrétaire trésorière adjointe, à faire les écritures comptables au rôle de perception pour soustraire les taxes des ordures et du recyclage pour la bâtisse située au, 707, rue Notre-Dame.

QUE le conseil autorise madame Christine Trudel, secrétaire-trésorière adjointe, à faire les écritures comptables pour enlever deux licences de chiens au dossier de madame Chantal Adam, situé au 220, rue de l'Église à Saint-Narcisse, enlever une licence de chien au dossier de monsieur Renald Massicotte, situé au 68, Chemin du Barrage à Saint-Narcisse, enlever une licence de chien au dossier de monsieur Daniel Cossette, situé au 148, Chemin du Barrage à Saint-Narcisse, enlever une licence de chien au dossier de madame Monette Labrie, situé au 69, rang Bas-de-la-Grande-Ligne à Saint-Narcisse, ajouter un chien au dossier de monsieur André Ouellet, situé au 470, rue Principale à Saint-Narcisse et ajouter une licence de chien au dossier de monsieur Daniel Gauthier, situé au 721, rue Principale à Saint-Narcisse.

Adoptée à l'unanimité.

Avis de motion **Règlement modifiant l'interdiction de stationner sur la rue de l'Église, avis de motion**

Monsieur, René Pinard, conseiller, au siège numéro 1 donne avis de la présentation d'un règlement qui modifie l'interdiction de stationner sur la rue de l'Église entre les rues Alfred et Principale, avis de motion.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur René Quessy, s'interroge sur la manière que le rang Saint-Pierre a été asphalté dû aux petites vibrations. Madame Jocelyne Saucier demande au conseil, pour qu'elle raison que la porte du local d'AFEAS est-elle brisé. Personne n'a de réponse précise à ces questions, mais la porte sera réparée.

2016-10-14 **Clôture de l'assemblée**

ATTENDU que l'ordre du jour est épuisé ;

À CES CAUSES, Il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :
La clôture de l'assemblée à 20h30.

Adoptée à l'unanimité.

M. Guy Veillette, maire

M. Stéphane Bourassa,
Directeur général